



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Commission d'Organisation et
de Surveillance des Opérations
de Bourse – COSOB -

Cellule de Communication et des
Relations Publiques

لجنة تنظيم عمليات
البورصة ومراقبتها

خلية الاعلام والعلاقات
العامة

Communiqué

Alger le, 28 08 2024

Mise en garde contre les offres proposant l'achat des actions des sociétés cotées à la bourse d'Alger en dehors du cadre réglementaire régissant l'activité de la Bourse des Valeurs Mobilières.

La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) a constaté récemment la diffusion d'informations sur les réseaux sociaux incitant à l'achat et/ou la vente d'actions des sociétés cotées en bourse en dehors du cadre réglementaire régissant les transactions boursières en Algérie

A cet égard, la COSOB attire l'attention du public que ce type de transactions est un acte illégal qui donnera lieu à des poursuites judiciaires à l'encontre de ses contrevenants. Aussi, la COSOB rappelle les investisseurs en valeurs mobilières que la procédure d'achat et de vente d'actions des sociétés cotées en bourse ne peut se faire que seulement et uniquement par des intermédiaires en Opérations de Bourse agréés par la COSOB, dont la liste est publiée sur le site web de la COSOB : www.cosob.dz, et ce conformément aux textes réglementaires en vigueur.

Par conséquent, la COSOB invite le public investisseur à faire preuve de prudence et de vigilance face à de telles publications mensongères, et de s'abstenir d'effectuer de pareilles transactions. Et appelle le public souhaitant en savoir plus sur la procédure d'achat et de vente des actions cotées en bourse, le déroulement de la négociation et fixation de leur prix à se rapprocher de nos services, de ceux de la société de gestion de la Bourse des valeurs mobilières (Bourse d'Alger) ou de tout intermédiaire boursier agréé.

